



REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

BIENVENUE LE GUIDE DE L'ADHÉRENT

Votre partenaire pour la prévention, la santé et la sécurité au travail



03 26 77 59 20



www.reimssantetravail.fr



contact@reimssantetravail.fr



28 rue René Cassin - 51430 Bezannes

BIENVENUE

Ce guide est conçu pour vous informer sur **nos services, le fonctionnement** de notre association, ainsi que sur vos **droits et devoirs en tant qu'employeur**.

Nous vous accompagnerons à travers chaque étape de la gestion de la prévention et de la santé au travail de vos salariés.

Vos interlocuteurs :

Médecin du Travail :

Infirmier(e) Santé Travail :

Assistante médicale :

Tél.

Mail.....@reimssantetravail.fr

Votre espace adhérent - www.pst-rst.medtra.fr/accueil.html :

Code adhérent :

Mot de passe :

Mail principal :

Mail facturation :

Mail convocation :

Sommaire

Fonctionnement de RST.....	2
Ce que comprend votre adhésion.....	3
De nouveaux services en 2026.....	4
Tout savoir sur les visites.....	5
Prévention des risques professionnels.....	7
Prévention de la désinsertion professionnelle.....	8
Programme de sensibilisations.....	9
Le service adhérents.....	10
Mieux vous accompagner.....	11
Tout savoir sur le parcours adhérent.....	12
Vos obligations et vos droits.....	13
Pour aller plus loin.....	14
Notre communication.....	15

*Rendez-vous sur notre site internet pour
accéder à votre espace adhérent*



*Découvrez votre manuel
pratique du Portail
Adhérent*

FONCTIONNEMENT DE RST QUI SOMMES-NOUS ?



Retrouvez notre clip sur les 80
ans de la médecine du travail

En tant que **Service de Prévention en Santé au Travail**, nous accompagnons employeurs et salariés ainsi que les IRP pour un **environnement de travail sûr et sain**.

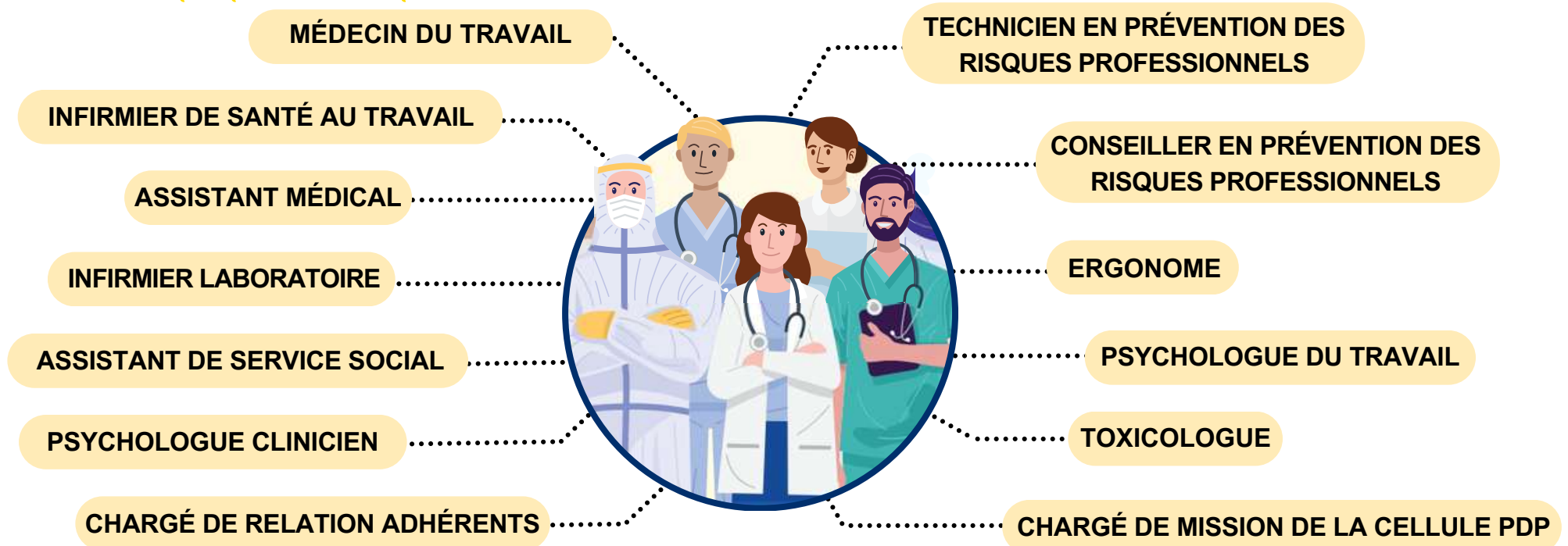
Avec près de **80 collaborateurs**, nous suivons plus de **90 000 salariés** (6 300 adhérents du bassin rémois du secteur privé hors BTP et agriculture).

Notre engagement repose sur le **suivi**, le **conseil** et la **prévention** afin d'**assurer la santé et la sécurité de tous au travail** depuis 1944.

BEZANNES 51430
28 Rue René Cassin
03.26.77.59.20

FISMES 51170
7 bis Allée des Missions
03.26.48.08.68

Une équipe pluridisciplinaire dédiée !



CE QUE COMPREND VOTRE ADHÉSION



Le suivi individuel de l'état de santé

de chaque salarié, tout au long de son parcours professionnel, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites prévus par la réglementation.



La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi

, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de perte d'emploi en raison de leur état de santé.

cellulepdp@reimssantetravail.fr



La prévention des risques professionnels

, incluant un conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et la conduite d'actions de prévention primaire, telles que l'identification et l'aménagement des postes à risque pour la santé des travailleurs.



Un service adhérent "RST & Vous"

dédié pour faciliter vos démarches administratives et avoir à votre disposition un interlocuteur privilégié et des rencontres organisés pour toute question autre que médicale (obligations légales, espace adhérent, réclamations...).

contact@reimssantetravail.fr



Les actions de sensibilisation collective

organisées dans nos locaux ou en entreprise (selon la composition du groupe), complètent votre adhésion pour renforcer la prévention des risques professionnels.

Elles abordent des situations concrètes et des thématiques adaptées.

Les participants repartent avec des outils pratiques pour mettre en place des démarches de prévention.

sensibilisation@reimssantetravail.fr

DE NOUVEAUX SERVICES PRÉVUS POUR VOUS EN 2026



*Inclus dans
votre adhésion*

Service d'interprétariat

Pour faciliter le suivi des salariés ne maîtrisant pas la langue française, Reims Santé au Travail met à disposition un service d'interprétariat par téléphone, immédiat et sans surcoût, accessible sans réservation préalable. Ce dispositif garantit une meilleure compréhension lors des échanges médicaux et préventifs.

Les relais de Prévention

Formez des référents sécurité parmi vos salariés pour devenir acteurs de la prévention. Ce dispositif vise à renforcer la vigilance collective face aux risques professionnels dans votre entreprise.

Holicare - Santé mentale

Un outil inédit pour évaluer le stress au travail et accompagner la santé mentale de vos équipes. Vous pouvez proposer à vos salariés de réaliser l'Holitest, un questionnaire anonyme qui ouvre la porte à un accompagnement individuel en prévention et bien-être au travail.

DUERP - Outil d'aide

Un outil pratique et sécurisé pour créer et mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cet accompagnement facilite la mise en conformité de votre entreprise et renforce votre démarche de prévention, notamment pour les TPE et PME.

Pour plus d'informations : 03.26.77.59.20 - contact@reimssantetravail.fr

TOUT SAVOIR SUR LES VISITES EN SANTÉ TRAVAIL

Différents types de visites pour vos salariés en fonction de leurs besoins !

SUIVI MÉDICAL APRÈS UN ARRÊT OU AU COURS D'UNE ABSENCE

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour préparer un retour au travail après une longue absence d'un salarié

LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Pour préparer une éventuelle reprise et informer des dispositifs d'accompagnement des salariés en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 j. Elle est à organiser entre l'employeur et le salarié concerné (l'équipe de RST intervient en appui)

LA VISITE DE REPRISE

Obligatoire après un congé maternité, une maladie professionnelle (1 j), un accident de travail d'au moins 30 j, une maladie / accident non professionnel d'au moins 60 j

SUIVI DES SALARIÉS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE

LA VISITE D'INFORMATION INITIALE OU VISITE D'EMBAUCHE

Pour évaluer l'aptitude à l'emploi et/ou informer sur les expositions professionnelles

LA VISITE PÉRIODIQUE

Pour assurer un suivi régulier (entre 2 et 5 ans selon les risques auxquels le salarié est exposé)

LA VISITE À LA DEMANDE

Pour renforcer le suivi, elle est initiée par le salarié, l'employeur ou le médecin du travail

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Pour faire un bilan des salariés entre 43 et 45 ans révolus ou à une échéance déterminée par accord de branche

LA VISITE POST EXPOSITION/POST PROFESSIONNELLE

Pour évaluer l'état de santé des salariés ayant été exposés à des risques professionnels (chimiques et radiologiques)

Comment planifier une visite ?

Les visites doivent être demandées via **notre portail en ligne**. Nous vous recommandons de planifier les visites dans un **délai légal** pour assurer un suivi efficace de vos employés.

L'Assistante médicale du Médecin en charge du suivi de votre entreprise reste votre interlocutrice principale



TOUT SAVOIR SUR LES VISITES EN SANTÉ TRAVAIL

Différents types de visites pour vos salariés en fonction de leurs besoins !

*dans les 8 jours calendaires suivant le retour

INTITULÉ DE LA VISITE	QUI FAIT LA DEMANDE ?	COMMENT ?	QUAND ?	POUR QUI ?
VISITE INITIALE (VIP = VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION)	L'employeur	Via l'espace adhérent	Dès l'embauche du salarié	Salarié en suivi simple
EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE D'EMBAUCHE	L'employeur	Via l'espace adhérent	Dès l'embauche du salarié	Salarié en suivi renforcé
VISITE DE PRÉ-REPRISE	Le salarié	En contactant l'assistante médicale	Pendant son arrêt maladie longue durée	Possible pour tous les salariés
VISITE DE REPRISE APRÈS UNE MALADIE PRO	L'employeur	Via l'espace adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés après 1 jour d'arrêt
VISITE DE REPRISE APRÈS MATERNITÉ	L'employeur	Via l'espace adhérent	Au retour physique de la salariée en entreprise*	Pour toutes les salariées
VISITE DE REPRISE APRÈS UN ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC UN ARRÊT (+30J)	L'employeur	Via l'espace adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés
VISITE DE REPRISE APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL (+60J)	L'employeur	Via l'espace adhérent	Au retour physique du salarié en entreprise*	Pour tous les salariés
VISITE OCCASIONNELLE À LA DEMANDE DU SALARIÉ	Le salarié	En contactant l'assistante médicale	Selon les besoins avec motifs obligatoires	Pour tous les salariés
VISITE OCCASIONNELLE À LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR	L'employeur	Via l'espace adhérent	Selon les besoins avec motifs obligatoires	Pour tous les salariés
VISITE DE MI-CARRIÈRE	L'employeur	Via l'espace adhérent	Entre 43 et 45 ans révolus	Pour tous les salariés
VISITE POST EXPOSITION/ POST PROFESSIONNELLE	L'employeur	Via l'espace adhérent	Jusqu'à 6 mois après le départ en retraite	Pour les salariés ayant été exposés à risques

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pôle Prévention

17 préventeurs sont au service des entreprises (Psychologue du travail, Ergonome, Toxicologue...). Le Médecin du travail qui suit votre entreprise fait appel au pôle selon le besoin.

Nous ajustons chacune de nos prestations en fonction de la structure, du fonctionnement et des exigences spécifiques de votre entreprise après une analyse approfondie de la part de notre équipe pluridisciplinaire.



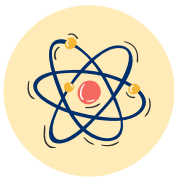
Création et mise à jour de la fiche d'entreprise



Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



Réalisation d'études métrologiques



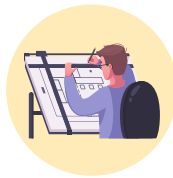
Évaluation du risque chimique



Action de sensibilisation collective



Étude de poste de travail



Aménagement des situations de travail



Prévention des Risques Psychosociaux



Intervention suite à un événement grave



Participation aux réunions du CSE/CSSCT

PRÉSERVER
la santé au travail

CONSEILLER
sur la gestion des risques

ACCOMPAGNER
les employeurs et leurs salariés

AMÉLIORER
les conditions de travail

SENSIBILISER
aux risques professionnels

PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE



Identifier les situations individuelles pour un maintien dans l'emploi et en emploi.

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) a pour objectif de **prévenir les risques de désinsertion professionnelle des salariés** et d'accompagner ceux qui rencontrent des problèmes de santé impactant leur emploi.

Nous proposons des **solutions adaptées** pour maintenir vos collaborateurs dans l'emploi et en emploi.

Maintien dans l'emploi des travailleurs

Nous mettons en place des actions spécifiques pour accompagner les salariés en difficulté, notamment ceux en arrêt de travail de longue durée, après une visite de pré-reprise pour préparer leur retour.

Actions et dispositifs d'accompagnement

Nous offrons des solutions adaptées pour favoriser le retour et le maintien en emploi, en collaboration avec le médecin du travail et d'autres acteurs concernés.

Détection d'un risque de désinsertion lors d'une

1 visite médicale



3

Concertation de la cellule PDP et proposition d'un plan d'action avec les parties prenantes

2

Entretien individuel avec la chargée de mission de la cellule



4

Validation par le médecin du travail et le salarié



6

Suivi de l'accompagnement



5

Organisation et coordination des actions (CARSAT, Employeurs, France Travail,...)



NOTRE PROGRAMME DE SENSIBILISATIONS



*Découvrez notre
catalogue complet*

RST vous **accompagne** dans la **prévention primaire** et propose des **actions de sensibilisation** accessibles à tous vos salariés autour de 3 grandes thématiques.

Ces sensibilisations sont proposée **gratuitement en interentreprises**.

sensibilisation@reimssantetravail.fr



Prévenir les risques professionnels

- Le bruit au travail, protégez vos oreilles
- Formalisez votre DUERP
- Prévenir les risques liés au travail sur écran : Devenir une personne-ressource
- Prévenir les TMS et les RPS : Escape Game
- Mieux appréhender le risque biologique
- Risque chimique : Enquête à RST
- Risque chimique, comment se protéger ?
- Identifier les risques liés au travail sur écran
- Santé au travail en télétravail



Hygiène de vie

- Les 4 piliers d'une bonne hygiène de vie
- Prévention/information des pratiques addictives en milieu de travail



À destination des employeurs

- Favoriser la santé au travail et la motivation
- Maîtriser le risque chimique, agir avec SEIRICH
- Agir pour la santé au travail : comprendre la QVCT et les RPS
- Prévenir les addictions, un investissement pour la santé de vos salariés

LE SERVICE ADHÉRENTS



Un service dédié aux adhérents

"RST & Vous" facilite vos démarches administratives et met à votre disposition un interlocuteur privilégié pour toute question autre que médicale (obligations légales, espace adhérent, réclamations...)

Une assistance personnalisée

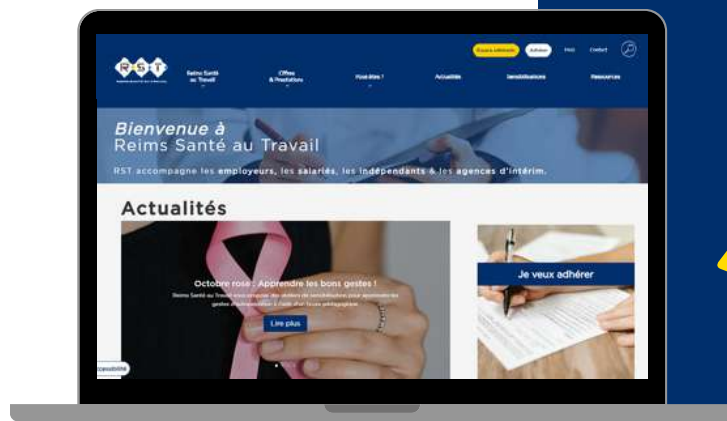
Nos conseillers, experts de la relation adhérents, vous accompagnent au quotidien pour simplifier vos formalités et vous apporter des réponses adaptées à vos besoins.

Des moments d'échanges

Le service propose également des rencontres thématiques "Petit-déjeuner RST & Vous", pour vous permettre d'échanger, de recueillir vos attentes et de vous informer sur les actualités et évolutions à venir.

Contactez-nous

03.26.77.59.20 - contact@reimssantetravail.fr



*Rendez-vous sur notre site internet
pour accéder à votre espace adhérent*



Découvrez votre manuel
pratique du Portail Adhérent



POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Pour assurer l'accompagnement de l'entreprise et permettre un suivi de qualité de la santé de vos salariés, nous avons besoin de votre implication pour des actions importantes.

Informez le médecin du travail

D'une manière générale, communiquez à votre médecin du travail et son équipe les éléments de compréhension du fonctionnement de votre entreprise et de ses risques professionnels :

- Transmettez les fiches de postes afin que les avis d'aptitude soient circonstanciés
- Transmettez les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques utilisés dans votre entreprise
- Invitez le médecin du travail au CSSCT. Pensez à le faire suffisamment à l'avance afin qu'il puisse se rendre disponible
- Donnez-lui libre accès aux locaux de l'entreprise (et à son équipe par délégation) pour le repérage des lieux, des études de postes, des diagnostics



Suivi administratif et infos entreprise

Sur notre portail adhérents, pour le suivi administratif de votre compte et les informations concernant votre entreprise.

- Pensez à déclarer vos effectifs chaque début d'année sur notre portail adhérents lors de la campagne de déclaration préalable
- Renseignez les mouvements du personnel au fil de l'eau. C'est plus simple pour vous et plus efficace pour nous
- Mettez à jour les informations administratives et les coordonnées de vos collaborateurs en lien avec nos équipes. Rien de plus dommage que d'envoyer une information à la mauvaise personne
- Transmettez votre DUERP et ses mises à jour au service via l'adresse contact@reimssantetravail.fr



Suivi santé de vos collaborateurs

Sur notre portail adhérents ou dans la transmission des informations.

- Vous êtes responsable des demandes de visites pour vos salariés sur notre portail adhérents dans les délais prévus par le Code du travail
- Assurez-vous du suivi des avis d'aptitude et des préconisations du médecin du travail
- Assurez-vous de la présence de vos salariés lors des rendez-vous des visites et des entretiens infirmiers
- Informez votre médecin du travail de tous les arrêts de vos salariés (+30 j accident du travail / +60 j arrêt maladie)
- Informez votre médecin de tout accident du travail avec ou sans arrêt



TOUT SAVOIR SUR LE PARCOURS DE L'ADHÉRENT

Parcours d'information, de prise en charge et accompagnement de votre entreprise tout au long de son cycle de vie.

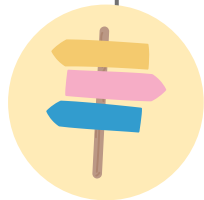
Entrée de l'adhérent



Création de l'entreprise



Adhésion de l'entreprise dès l'embauche d'un salarié et déclaration des effectifs



Affectation de votre entreprise à une équipe médicale



Suivis des salariés pendant toute la vie de votre entreprise



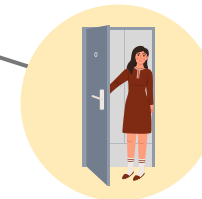
Déclaration des arrêts et accidents du travail



Déclaration annuelle des effectifs, mise à jour des données et cotisation annuelle



Prévention AMT (Action en Milieu de Travail)



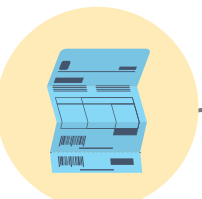
Entrée et sortie du personnel tout au long de l'année



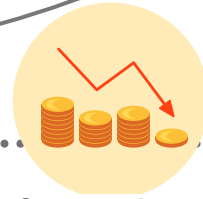
Conseils et prévention de la désinsertion professionnelle



Diffusion d'informations et veille réglementaire



Facturation des nouveaux entrants et absences injustifiées



Suspension ou radiation de l'entreprise

Sortie de l'adhérent

CYCLE DE VIE DE L'ENTREPRISE

VOS OBLIGATIONS ET VOS DROITS EN TANT QU'EMPLOYEUR



Vos obligations légales :

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de garantir la santé et la sécurité de vos employés. Cela inclut :

- **La déclaration annuelle** de vos salariés présents au 1er janvier de l'année
- La mise en place d'une **visite d'embauche**
- L'organisation de **visites périodiques**
- **L'évaluation des risques professionnels** : Formalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) + obligation de mise à jour annuelle + archivage (conservation de toutes les versions jusqu'à 40 ans) + transmission au SPSTI
- **L'adaptation des postes de travail** pour les salariés présentant des difficultés de santé (en fonction des restrictions et des études de poste)
- **La déclaration** de tous vos accidents de travail et arrêts de travail au service de prévention et de santé au travail

Vos droits :

En tant qu'employeur, vous avez également des droits, notamment :

- Accéder à des **conseils personnalisés** pour la gestion de la santé au travail de vos salariés
- Bénéficier de nos **services de prévention et de sensibilisation** pour vous et vos salariés
- Consulter les **documents de fin de visite** dans le respect de la confidentialité

Instances :

Le médecin du travail doit être invité automatiquement par l'employeur pour toutes les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT). Pour les entreprises de plus de 50 salariés, il est membre de droit du CSE et doit être invité si l'ordre du jour comporte des questions relatives à la santé, sécurité ou aux conditions de travail.

POUR ALLER PLUS LOIN AVEC RST

Pour compléter les services compris dans votre adhésion, Reims Santé au Travail propose une offre complémentaire, adaptée à vos besoins et à ceux de vos collaborateurs, pour renforcer la prévention et le bien-être au travail.



Sur devis

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Nous mettons à votre disposition des services complémentaires pour une **prise en charge plus complète** :

- Formation
- Conseil
- Audit
- Référencement

Pour plus d'informations : contact@reimssantetravail.fr

NOTRE COMMUNICATION

INFORMER, SENSIBILISER, PRÉVENIR

SITE INTERNET

www.reimssantetravail.fr

ESPACE ADHÉRENT

www.pst-rst.medtra.fr/accueil.html

LINKEDIN

Information, prévention, nouveautés...

CAMPAGNE EMAILING

Information sensibilisation, newsletters,
invitations aux réunions

ENQUÊTE

Enquête Qualité auprès des
adhérents et des salariés

DES QUESTIONS ?

Besoin de renseignements sur vos rdv :

- Votre assistante en priorité
- contact@reimssantetravail.fr



*Suivez-nous sur
LinkedIn*

